

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1444

Autor: Chaponnière, Martine / Berenstein, Alexandre

Nachruf: Hommage à Alexandre Berenstein

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage à Alexandre Berenstein

Le 26 juin dernier, Genève et la Suisse ont perdu non seulement un grand juriste, mais aussi un grand homme en la personne d'Alexandre Berenstein, décédé à 91 ans. Occupant les plus hautes fonctions dans le domaine du droit - professeur à l'Université, juge fédéral - Alexandre Berenstein ne s'est jamais départi de l'idéal qui l'a animé toute sa vie : la défense des plus faibles. J'ai eu la chance de suivre son cours de droit du travail donné à l'Université de Genève, un enseignement qui transmettait avec simplicité et clarté les principes fondamentaux du droit tout en nous ouvrant l'horizon

de la politique des organisations internationales en matière de défense des travailleuses et des travailleurs.

Plus tard, j'ai connu Alexandre Berenstein personnellement, grâce à son épouse Jacqueline Berenstein-Wavre, membre depuis de nombreuses années de l'équipe de rédaction de Femmes en Suisse. Lorsque quelqu'un s'avisait de demander à Jacqueline si elle avait des enfants, elle répondait invariablement : « Non, mais mon mari et moi avons fait un article constitutionnel ». L'article 4, alinéa 2 (aujourd'hui art. 8) de la Constitution fédérale est

en effet le fruit d'une intense collaboration entre Jacqueline et « Sacha », elle mettant en route la machine politique, lui élaborant et ré-élaborant sans cesse les textes juridiques nécessaires. C'est donc en grande partie grâce au couple Berenstein que l'égalité entre femmes et hommes figure aujourd'hui dans notre Constitution fédérale.

Travaillant d'arrachepied jusque vers la toute fin de sa vie, Alexandre Berenstein était aussi un homme plein d'humour quoique pince-sans-rire. Son épouse et lui avaient l'habitude d'organiser des fêtes dans leur chalet



Alexandre Berenstein, en 1989.

du Salève et l'on ne pouvait que se réjouir de la gaité certaine qu'on allait y trouver. Que son épouse, Jacqueline Berenstein-Wavre, trouve ici toutes les condoléances de la rédaction de Femmes en Suisse à laquelle elle a tant donné.

Martine Chaponnière

Lesbian & Gay Pride

Un succès multicolore

C'est à Berne que s'est tenue, le 8 juillet dernier, la 4e Lesbian & Gay Pride suisse romande. Près de 3 000 homosexuel-le-s, ami-e-s et sympathisant-e-s ont défilé dans les rues de la vieille ville sous le slogan « L'amour n'a pas de frontières ». Le droit de séjour pour les partenaires étranger-e-s faisait en effet partie des revendications centrales de la manifestation. Une manière de rappeler à l'Office fédéral de la Justice que, suite à la procédure de consultation concernant le rapport sur la situation juridique des couples de même sexe, les lesbiennes et les gays de ce pays attendent de véritables changements dans la législation. (sr)

EXTRAITS DE L'ALLOCATION DE CHRISTIANE BRUNNER, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS, LORS DE LA L & G PRIDE À BERNE, LE 8 JUILLET 2000



Christiane Brunner s'est clairement prononcée en faveur des droits des homosexuel-le-s.

(...) Être lesbienne constitue en réalité un défi flagrant aux règles patriarcales et à leurs symboles, parce qu'être lesbienne signifie ne pas avoir besoin d'un homme pour être quelqu'une, pour exister, et pour être heureuse. Les femmes homosexuelles subissent, en plus de la violence dont sont victimes les femmes en général, une violence plus grande encore qui est tournée contre elles parce qu'elles sont des femmes homosexuelles. Parce que justement elles doivent être punies de leur insubordination aux règles du patriarcat, à la domination de l'homme sur la femme.

Malheureusement, les femmes homosexuelles sont très souvent aussi incomprises, voire rejetées par leurs sœurs hétérosexuelles, y compris par celles qui luttent pour la cause des femmes. Car ces dernières ne veulent pas être prises pour des femmes qui sont « contre les hommes » ou être prises elles-mêmes pour des lesbiennes. (...) Les femmes homosexuelles ont joué un rôle essentiel dans le mouvement de libération des femmes. Souvent, les fondatrices et les activistes du mouvement féministe ont été des femmes homosexuelles. Ce sont

elles qui ont remis en cause le plus radicalement et fondamentalement la société patriarcale. Elles ont été aux premiers rangs dans la contestation des rapports hiérarchiques entre les sexes qui règnent dans la famille et dans la société. Elles ont été les maîtresses à penser de la valorisation de l'identité féminine. Tout en faisant entendre leur différence, les femmes homosexuelles ont soutenu solidairement les grandes revendications de l'ensemble des femmes : le droit à l'avortement, l'égalité de salaire, la dénonciation de la violence faite aux femmes. (...)